

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 04866
Numéro SIREN : 348 789 868
Nom ou dénomination : CINQ HUITIEMES

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2018 sous le numéro de dépôt 115320

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 07-11-2018

N° DE DEPOT : 2018R115320

N° GESTION : 1992B04866

N° SIREN : 348789868

DENOMINATION : CINQ HUITIEMES

ADRESSE : 10/12 rue de Mont Louis 75011 Paris

DATE D'ACTE : 18-09-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal du conseil de surveillance

NATURE D'ACTE : Nomination de président du conseil de surveillance



CINQ - HUITIEMES
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5 016 544 euros
Siège social : 10/12 Rue de Mont Louis, 75011 Paris
RCS Paris 348 789 868

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 septembre à 11h00

Les membres du Conseil de surveillance de la société CINQ HUITIEMES se sont réunis en Conseil, 10/12 rue de Mont-Louis 75011 Paris, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Gérard DELCOUR membre du Conseil nouvellement réélu
Monsieur David DAYAN

Monsieur Jacques PELISSIER nouveau membre du Conseil
Madame Nathalie MESNEL, membre du Conseil nouvellement réélue.

La moitié au moins de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Stéphanie PELEAU, déléguée du Comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est absente.

Monsieur Gérard DELCOUR rappelle qu'il convient en premier lieu d'élire le Bureau du Conseil, trois membres du Conseil ayant été nommés lors de l'Assemblée générale de Cinq Huitièmes du 25 juin 2018. Il est procédé au vote entre les membres du Conseil présents.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré :

- nomme à l'unanimité Monsieur Gérard DELCOUR, né le 8 août 1946 à Paris (6^{ème}), de nationalité française, demeurant 23 avenue Curie à Le Pecq 78230, aux fonctions de Président du Conseil de surveillance, rétroactivement à compter du 25 juin 2018 et pour une durée de un (1) an, soit jusqu'à l'issue du Conseil de surveillance qui se réunira au deuxième trimestre 2019.

Monsieur Gérard DELCOUR déclare qu'il accepte cette désignation et il fait savoir qu'il ne remplit pas le nombre de mandats de Président de Conseil de surveillance supérieur au maximum légal, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptibles de lui interdire d'exercer des fonctions de Président de Conseil de surveillance.

Le Conseil prend acte de cette déclaration.


COPIE CONFORME
ORIGINAL

décide à l'unanimité, que durant son mandat, le Président aura tous les pouvoirs pour agir dans l'intérêt de la société CINQ HUITIEMES et, notamment, pour convoquer le Conseil et en diriger les débats, tout en se conformant aux limitations légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations pouvant découler de mesures ou dispositions internes,

- nomme à l'unanimité Monsieur Jacques PELISSIER, né le 23 août 1945 à Seilhac (19), de nationalité française, demeurant 1 avenue du maréchal Bugeaud, à Brive-La-Gaillarde (19), aux fonctions de Vice-Président du Conseil de surveillance, rétroactivement à compter du 25 juin 2018 pour une durée de un (1) an, soit jusqu'à l'issue du Conseil de surveillance qui se réunira au deuxième trimestre 2019, Monsieur Jacques PELISSIER déclare qu'il accepte cette désignation de Vice-Président du Conseil de surveillance.

Le Conseil prend acte de cette déclaration.

- décide à l'unanimité, que durant son mandat, le Vice-Président aura tous les pouvoirs que lui confèrent la loi et les statuts de la société CINQ HUITIEMES.

La séance se poursuit, et Monsieur Gérard DELCOUR préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur David DAYAN, est présent en tant que membre du Conseil de surveillance.

Monsieur David DAYAN assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jacques PELISSIER et Madame Nathalie MESNEL sont présents en tant que membres du Conseil de surveillance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport trimestriel d'activité établi par le Directoire,
- Point sur le show-room PE19,
- Point sur la cession de Lobineau,
- Point sur le projet AX,
- Questions diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance, à l'unanimité, déclare que l'examen du rapport appelle les observations suivantes :

- Sur le rapport trimestriel et résultats à fin juin 2018 :

Le chiffre d'affaires France est en progression, mais uniquement grâce aux deux VP.com réalisées sur le premier semestre. Le CA export est en recul de -13%. Sans ces ventes de déstockage, le chiffre d'affaires serait en recul - 5,7%. Le marché textile est globalement très difficile, et cette situation peut durer. Il est indispensable de réduire les coûts fixes de l'entreprise. La baisse du chiffre d'affaires n'est pas satisfaisante sur le moyen terme et nous devons trouver les moyens de faire croître ce dernier.





La cession de Lobineau, ainsi que les 2 VP.com prévues sur AH18 apporteront de la trésorerie pour passer cette phase difficile. Les recherches en cours de financements complémentaires doivent aboutir.

L'export régresse pour la première fois depuis de nombreuses années, il est donc indispensable de revoir la stratégie, et de se concentrer sur les marchés déjà rentables (Europe, Moyen-Orient, Afrique) et de limiter les investissements sur les marchés encore en potentiel. Il faut revoir l'utilité des salons Pitti et TFWA en 2019. Une analyse de la stratégie et du développement d'Eden Park en Asie est présenté par Mr Hervé Godest. Le Conseil confirme la nécessiter de limiter les couts et investissements sur ce marché, même si le potentiel à moyen terme existe.

- Le Conseil sur la base des comptes à fin juin apporte les remarques additionnelles suivantes : la dynamisation des équipes commerciales est essentielle et le système de bonus sur le chiffre réalisé (hors retours) doit être analysé lors d'une réunion que nous souhaitons tenir début novembre. En effet il est urgent de décider des contours du budget 2019 : il devra être fait sur la base d'un chiffre stable pour imposer une grande rigueur sur les postes de frais généraux et de coût du personnel qui représentent à fin juin 91,2% de la marge ce qui ne nous laisse aucune possibilité de moyens moteurs. Il nous faut travailler sur une hypothèse qui aboutit à un résultat positif - ce qui ne semble pas être le cas de l'exercice en cours.
- Le chiffre d'affaires ne peut pas dépendre d'un poids élevé de VP qui pénalise notre niveau de marge. De même nous rappelons que la baisse du niveau des stocks reste une priorité pour améliorer notre position de trésorerie.
- Le E-commerce, qui commence à se redresser, doit être une priorité des investissements humains et financiers de l'entreprise. Le E-commerce doit être une de nos priorités sachant qu'il apporte chiffre et rentabilité, tout en représentant environ 12 % du chiffre chez nos concurrents.
- Le SR PE19 est globalement stable. Il faut limiter au maximum les réassorts à l'avenir. La réduction de nos plans de collection doit se poursuivre impérativement, de même que le développement d'une offre d'entrée de gamme accessible. Il faut aussi changer notre organisation pour livrer plus tôt les clients. C'est un facteur clé de succès.
- La cession de Lobineau ne devra pas être suivi d'un réinvestissement dans un autre point de vente dans Paris, tant que la trésorerie ne se sera pas redressée.
- Concernant le projet AX, il faudra suivre avec attention les demandes de l'intégrateur, le budget global du projet informatique ayant déjà dérapé de façon importante par rapport au budget initial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.



Le Président
Monsieur Gérard DELCOUR



Un membre du Conseil de surveillance

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 07-11-2018

N° DE DEPOT : 2018R115320

N° GESTION : 1992B04866

N° SIREN : 348789868

DENOMINATION : CINQ HUITIEMES

ADRESSE : 10/12 rue de Mont Louis 75011 Paris

DATE D'ACTE : 25-06-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale

NATURE D'ACTE : Changement(s) de membre(s) du conseil de surveillance

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2018**

CINQ HUITIEMES
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
au capital de 5 016 544 euros
Siège social : 10/12 rue de Mont-Louis
75011 PARIS
348 789 868 RCS PARIS

*L'an deux mille dix-huit,
Le 25 juin,
A 09 heures 30,*

Les actionnaires de la société CINQ HUITIEMES, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 016 544 euros, divisé en 20 228 actions de 248 euros chacune, dont le siège est 10/12 rue de Mont-Louis, 75011 PARIS, se sont réunis en Assemblée générale annuelle dans les locaux de Grant Thornton 29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée adressée le 7 juin 2018 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émanée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Mr Gérard DELCOUR**, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Mme Estelle LECARME est désignée comme secrétaire.
M. Hervé GODEST est désigné comme scrutateur.

Mr Olivier BOCHET de la société GRANT THORNTON et Mr Jean-Paul RETOUT de la Société POULIN RETOUT & ASSOCIES, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec demande d'avis de réception en date du 7 juin 2018, sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,

3
r
E2

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses,
- Remplacement d'un membre du Conseil de surveillance démissionnaire,
- Renouvellement et remplacement de membres du Conseil de surveillance,
- L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des charges non déductibles,
- membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux
- de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code
- observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Rapport de gestion établi par le Directoire,

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- L. 225-108 du Code de commerce,
- Le texte des questions écrites posées par les actionnaires en application de l'article
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Conseil de surveillance,
- Le rapport de gestion du Directoire,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- actionnaires,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des
- Les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux

Sur la base du rapport de gestion du Directeur, M. Hervé GODEST précise que 2017 a été une année difficile et que, malgré un marché français compliqué, l'entreprise s'en est mieux tirée que d'autres marques. L'environnement concurrentiel est morose et la consommation faible.

Le contexte difficile du marché export est évoqué, notamment en Asie et au Moyen-Orient. Le marché européen est à l'image du marché français. Des chiffres sont donnés sur les différents marchés.

Le chiffre d'affaires des réseaux commerciaux français est en baisse. Les pourcentages par réseau de distribution sont donnés, ainsi que des explications détaillées sur leur évolution en 2017. La baisse du déstockage sur VP.com est rappelée.

La baisse des opérations spéciales est détaillée. Une question est posée sur la nécessité d'avoir deux personnes à temps plein pour s'en occuper. Il est spécifié que l'une des deux personnes est un apporteur d'affaires, qu'elle développe principalement des partenariats avec les clubs, et que sa rémunération est variable.

La question de la responsabilité du décalage de l'opération Adidas est posée ainsi que la pertinence des produits avec l'ADN de la marque. Il est répondu qu'Adidas est responsable de ce décalage et que les produits visent à rajeunir la clientèle. L'impact positif de Dan Carter est évoqué.

La baisse du réassort pour AH2017 est rapportée. Elle s'explique principalement par le choix de l'entreprise d'arrêter de travailler avec des multismarques problématiques, et par un mois d'octobre qui a été difficile après un bon mois de septembre.

Il est évoqué le problème des livraisons tardives en boutique sur la collection Hiver. La date du Nouvel An chinois et la volonté de limiter le risque lié aux extrapolations expliquent ce timing.

Il est mentionné que TAXI arrive en fin de vie et génère de nombreux bugs ainsi que des problèmes d'interface avec C-Log et avec d'autres partenaires. Des exemples sont donnés. Le démarrage difficile du nouveau site E-commerce est évoqué. Un audit externe a été réalisé au deuxième semestre, ayant abouti à de nombreuses recommandations techniques. Il a été décidé de ne rien changer techniquement avant Noël et les soldes. La mise en place de ces recommandations est en cours sur le premier semestre 2018, sous la supervision de l'auditeur. Un nouveau responsable E-commerce est arrivé début 2018. Le taux de transformation est bon malgré un problème de trafic et de qualité de base de données. Un questionnement sur le choix du prestataire est posé.

La mise en place de l'ERP est en phase de finalisation. La priorité est donnée pour basculer sur ce nouveau système fin septembre 2018, avec une période de rodage après le Go Live. Des projets de transformation de l'entreprise (omni canal, click & collect, E-réservation, tablettes dans les boutiques, etc.) pourront être lancés en 2019.

Il est rappelé que le changement de l'ERP a été long et compliqué. Le changement de prestataire intégrateur au milieu de projet a engendré des surcoût et perte de temps. Les chiffres de ce dépassement sont donnés.

La complexité du système informatique requiert de s'appuyer sur des personnes extérieures spécialisées. Le coût global de cette mutation informatique (AX, PLM, E.SCM, etc.) est évoqué, de l'ordre de 3 M€.

Il est rappelé que l'entreprise a réalisé au cours des dernières années des audits sur plusieurs métiers afin d'améliorer ses performances.

Un nouveau Directeur Achats-Logistique arrive en juillet 2018 avec pour mission d'optimiser les process existants et d'améliorer la performance.

Les chiffres détaillés sont donnés sur l'investissement informatique et sur les raisons de la dégradation de la trésorerie sur l'année 2017.

La vente de la boutique de Lobineau a été décidée en 2017. Les chiffres et le planning sont donnés.

M. Hervé GODEST évoque des objectifs pour 2018, et en particulier indique les objectifs chiffrés de baisse des stocks ainsi que la fermeture des boutiques qui ne fonctionnent pas bien. Une re négociation de loyers trop élevés est en cours, par exemple pour la boutique de Cap 3000 et Marseille Terrasse. Les investissements en cours faits par le bailleur dans le centre commercial de Cap sont rappelés.

M. Franck MESNEL souligne le travail réalisé sur le retail par la Responsable commerciale et le travail de recrutement de la Directrice des Ressources Humaines pour reconstruire les équipes sur Flanker.

Les variations du nombre de personnes dans Cinq Huitièmes sont données.

Il est évoqué par un actionnaire une fluctuation importante du personnel depuis 2015, un mal-être dans l'entreprise, et une pression trop forte dans les boutiques.

Il est indiqué que l'accent est mis cette année sur les boutiques qui perdent de l'argent. En 2017, un travail important a été fait sur les heures supplémentaires et sur les indicateurs de gestion, avec des résultats significatifs sur la réduction de la perte de Flanker.

Il est indiqué que 4 VP.COM sont prévues en 2018.

La phase de liquidation de RCH Chine est toujours en cours, et très longue.

Le développement sur l'Amérique du nord est évoqué, avec le nombre de points de vente objectifs pour AH18. Il est indiqué qu'une personne est détachée dans un bureau à New York pour effectuer un travail de fond sur ce marché, et pour transmettre l'ADN de la société, etc.

Le coût du développement au Canada et aux USA est évoqué.

Le chiffre d'affaires de l'Export est donné, avec un état des lieux par zone. Il est répondu à de nombreuses questions sur les implantations, les réussites et les échecs, les perspectives.

Les ouvertures de Duty-free sont listées. Il est précisé que les Duty-free sont principalement un outil de communication et ne seront jamais un canal très rentable.

En plus des réponses déjà données, M. Hervé GODEST propose de répondre aux questions complémentaires.

Question n°1 sur le prix de vente des boutiques

Le prix de vente de Capucines (2,2 M€), de Strasbourg (0) et de Lobineau (1,8 M€) est donné.

Question n°2 sur Jacques Pellissier

Il apporte une expertise spécifique sur le métier du textile par son expérience professionnelle (C17). Il participe aujourd'hui au management de 3 Super U. Il connaît en outre le retail, la logistique, la gestion des stocks, etc. et son expérience de chef d'entreprise.

Question n°3 : Quelle est la position des Commissaires aux comptes sur le stock et sur la situation de la société ?

Les Commissaires aux comptes rappellent qu'ils ne sont pas là pour donner des conseils. Ils certifient les comptes. Dans ce cadre, ils vérifient les provisions et les dépréciations. Les comptes de l'entreprise sont certifiés sans réserve.

Franck Mesnel souligne qu'il faut que l'entreprise évolue. Le E-commerce est une des priorités de l'entreprise. La commercialisation par affiliation va aussi être testée.

Les Commissaires aux comptes remarquent que le marché est difficile et que ce secteur ne gagne pas d'argent globalement.

Les Commissaires aux comptes lisent leurs rapports puis quittent l'Assemblée vers 11 heure.

Question n° 4 : Pourquoi 3 millions d'autorisation de caution ?
Cette autorisation de caution est nécessaire dans la vie de l'entreprise, pour obtenir des emprunts, pour garantir par Cinq Huitièmes des engagements de ses filiales, etc.
En 2017 les nouveaux emprunts ont par exemple nécessité la mise en place de cautions par le management. Le niveau de 3 millions d'euros est le même que celui de l'année dernière.

Question n° 5 : Y a-t-il un surendettement ?
Le ratio endettement / capitaux propres est raisonnable. Il y a encore la possibilité d'accroître l'endettement à moyen terme pour financer des investissements, par exemple pour payer les investissements informatiques.

Question n° 6 : Quel est le coût total de la Chine ?
La perte de la joint-venture s'élève à 2 millions d'euros environ pour Cinq Huitièmes, dont 1,5 millions de perte sur titres. Un débat s'instaure et des opinions négatives sur ce projet sont exprimées. Il est rappelé que le Conseil de surveillance et que l'Assemblée générale avaient à l'époque voté pour ce projet à l'unanimité. Le contexte de l'époque de cet investissement (partenaire de Taiwan, boutique à HKG, JV Ruentex Auchan) est rappelé.

Question n° 7 : Quel est l'apport du Conseil de surveillance sur l'activité du parfum ?

M. Gérard Delcour fait un point sur cette activité. Il rappelle que les parfums continuent à être vendus dans notre réseau de boutiques. Il indique qu'il est difficile de trouver de bons partenaires licenciés actuellement sur un marché compliqué.

Question n° 8 : Pourquoi y-a-t-il du stock de parfum ?
Ce sont les minima de production qui sont liés au développement de produits spécifiques à la marque. Aucun investissement n'est prévu en 2018, et aucune dépense d'investissement n'a été effectuée en 2017. L'objectif est de baisser les stocks.

Question n° 9 : La société fait-elle appel à des ressources extérieures, des conseils pour développer l'export ?

Oui, nous utilisons des apporteurs d'affaire et des prestataires, en Asie en particulier mais pas uniquement.
Le marché chinois reste un potentiel. Faire appel à des conseils extérieurs, agents, apporteurs d'affaires est nécessaire sur les nouveaux marchés.

Question n° 10 : Les multinationales sont-ils un objectif particulier ?
Oui, avec un recentrage sur de bons partenaires. Il est rappelé que le E-commerce est un axe prioritaire de développement de chiffre d'affaires et de rentabilité. Les solutions digitales sont envisagées pour le réseau commercial, y compris pour les multinationales mais dans un deuxième temps.

Question n° 11 : Quelles lignes pour les USA ?
La ligne Bleue et la ligne Blanche.

Il est rappelé que les frais de collection de Cinq Huitièmes ont été réduits de plus de 40% sur deux saisons.

Il est ensuite demandé par le Président si il reste des questions non traitées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes, **approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 31 922 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 18 870 voix ayant voté pour, 1 241 voix ayant voté contre, 114 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -959 094 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : -959 094 euros

Report à nouveau antérieur :

Solde 15 135 682 euros

Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 15 135 682 euros

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 18 870 voix ayant voté pour, 1 241 voix ayant voté contre, 114 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 18 927 voix avant voté pour, 1 298 voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance, et en vertu de l'article R. 225-40 du Code de commerce, autorise le Directoire à donner des cautions, avais et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 3 000 000 euros.

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 18 870 voix avant voté pour, 1 298 voix avant voté contre, 57 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que les mandats de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Gérard DELCOUR, Madame Nathalie MESNEL et Madame Nathalie MESNEL, Monsieur Gérard DELCOUR, et de nommer Monsieur Jacques PELISSIER, 1 avenue Maréchal Bugaud 19100 Brive-La-Gaillarde, en qualité de membres du Conseil de surveillance, en adjonction au membre actuellement en fonction, pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 18 927 voix avant voté pour, 1 241 voix ayant voté contre, 57 voix s'étant abstenues.

Monsieur Jacques PELISSIER a par avance accepté les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré qu'il n'exercerait aucune fonction et n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

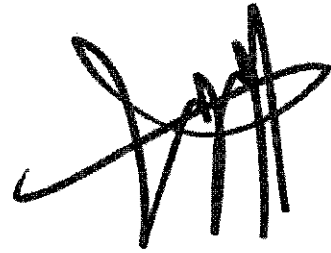
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 18 927 voix avant voté pour, 1 298 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire



Le Secrétaire

